

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 28 septembre 2023

**Délibération n°2023-130 - Finances – Décision modificative n°2 du budget annexe
Grand Parquet exercice 2023**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	61
Ne prend pas part au vote	0
Votants	58
Abstention	0
Suffrage exprimés	58
Majorité absolue	30
Pour	58
Contre	0

L'an deux mil vingt-trois, le 28 septembre, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 22 septembre 2023, s'est réuni à la Salle « La Samoisienne » à Samois-Sur-Seine, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Sandrine-Magali BELMIN, Isabelle BOLGERT, Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE, Aurélie BRICAUD, Véronique FÉMÉNIA, Marie HOLVOËT, Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Mylène MUSY, Marie-Charlotte NOUHAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN,

MM. Christophe BAGUET, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUÉ, Pascal GROS, Francis GUERRIER, Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Nicolas PIERRET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES, Vitor VALENTE, Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

- Mme Nathalie VINOT à M. Thierry REYJAL
- Mme Françoise BICHON-LHERMITTE à M. Michel CHARIAU
- Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE
- M. Yann MOREAU à M. Patrick GAUTHIER
- Mme Estelle BERTÉE à M. Pascal GROS
- Mme Anne-Sophie GUERIN à M. Nicolas PIERRET
- M. Thomas IANZ à Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE
- Mme Naciba MESSAOUDI à M. Laurent SIGLER
- M. Christian BOURNERY à M. Michel CALMY
- M. Cédric THOMA à M. Daniel RAYMOND
- M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD
- Mme Judith REYNAUD à M. Laurent ROUSSEL

- Mme Gwenaël CLER à Mme Isabelle BOLGERT
- Mme Audrey TAMBORINI à Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN
- Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ

Membres absents :

- Mme Sophie BERTHOLIER
- Mme Anne GHYSSENS
- Mme Marie-Laure VASSEUR
- Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (pour le vote du procès-verbal de séance et pour le vote des délibérations N°2023/119 à 2023/125)
- M. Thomas IANZ (pour le vote du procès-verbal de séance et pour le vote des délibérations N°2023/119 à 2023/125)
- M. Christian BOURNERY pour le vote de la délibération N°2023/126
- Mme Chantal PAYAN pour le vote de la délibération N°2023/126
- M. Frédéric VALLETOUX pour le vote de la délibération N°2023/126
- Mme Françoise BICHON-LHERMITTE pour le vote de la délibération N°2023/126
- Mme Sonia RISCO (pour le vote du procès-verbal de séance et pour le vote des délibérations N°2023/119 à N°2023/128)
- M. Laurent SIGLER (pour le vote des délibérations N°2023/139 et N°2023/140)
- Mme Naciba MESSAOUDI (pour le vote des délibérations N°2023/139 et N°2023/140)
- Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN (pour le vote des délibérations N°2023/150 et N°2023/151)
- Mme Audrey TAMBORINI (pour le vote des délibérations N°2023/150 et N°2023/151)

Secrétaire de Séance : M. Fabrice LARCHÉ

Références juridiques :

- **Délibération n°2023-055 du conseil communautaire du 30 mars 2023**
- **Délibération n°2023-099 du conseil communautaire du 29 juin 2023**

Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA

Par délibération n°2023-055 en date du 30 mars 2023 le conseil communautaire a adopté le budget primitif du budget annexe Grand Parquet avec reprise du résultat de l'exercice 2022.

Par délibération n°2023-099 en date du 29 juin 2023 le conseil communautaire a adopté la décision modificative n°1 du budget annexe Grand Parquet.

Il est proposé une décision modificative n°2 afin d'inscrire les deux subventions notifiées concernant la phase 4 des travaux du Grand Parquet, l'une du Département à hauteur de 600 000 € et l'autre du Fonds Eperon à hauteur de 600 000 € et ainsi diminuer l'emprunt d'équilibre de 1 200 000 €.

Ainsi, la décision modificative n°2 telle que présentée ci-après s'équilibre en section de d'investissement à un montant de 0 € et n'impacte pas la section de fonctionnement.

Budget annexe Grand Parquet						
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement			
Chapitre	Libellé		Chapitre	Compte	Libellé	
			13		Subventions d'investissement	1 200 000,00 €
				1313	Département Fonds aménagement Tvix Phase 4	600 000,00 €
				1318	Fonds Eperon Tvix Phase 4	600 000,00 €
			16		Emprunts et dettes assimilées	- 1 200 000,00 €
				1641	Emprunts et dettes assimilées	- 1 200 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		- €	Total des recettes réelles d'investissement		- €	
			021		Virement de la section de fonctionnement	- €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		- €	Total des recettes d'ordre d'investissement		- €	
TOTAL		- €	TOTAL		- €	

Accusé de réception en préfecture - €
077-200072346-20231006-2023-130-DE
Date de réception préfecture : 06/10/2023

Il est ainsi proposé à l'assemblée de :

- Approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Grand Parquet de l'exercice 2023,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Décision :

L'assemblée décide à l'unanimité de :

- Approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Grand Parquet de l'exercice 2023,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

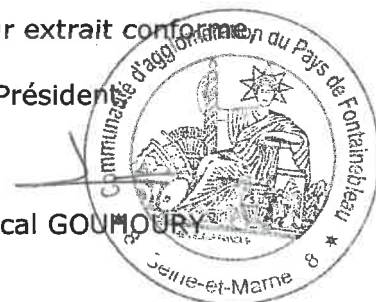
Le Secrétaire de Séance,

M. Fabrice LARCHÉ

Pour extrait conforme

Le Président

Pascal GOUIMOURY



Certifié exécutoire le – **6 OCT. 2023**
Date de mise en ligne le – **6 OCT. 2023**
Notification le
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20231006-2023-130-DE
Date de réception préfecture : 06/10/2023